DÉCISION
AVIS SUR DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE
7.5 - Subventions

GS/JLC/OP/BB
N°D2022-131

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,

Vu *l'arrêté n°2013093-0003 du 3 avril 2013 portant création de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au 1er janvier 2014,*
Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le 5° de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter certains plans de financement et solliciter l'attribution des demandes de subventions,*
Vu *la délibération n°2018-151 du Bureau Communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux du 11 juin 2018 autorisant le Président à signer le Contrat Régional de Solidarité Territoriale,*
Vu *le programme de Développement Rural (PDR) de la région Centre-Val-de-Loire, validé par la Commission Européenne le 7 octobre 2015,*
Vu *le dispositif du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST),*

Considérant que le Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) est établi entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la Région Centre-Val-de-Loire pour une période de six ans allant du 17 octobre 2018 au 17 octobre 2024,
Considérant que ce contrat présente une dotation de 15 400 000 € pour l'ensemble du périmètre des 81 communes de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux dont une enveloppe de 200 000 € dédiée aux projets localisés dans l'Eure en maîtrise d'ouvrage intercommunal ou communal à condition de bénéficier aux habitants de la Région Centre-Val-de-Loire,
Considérant que dans le cadre de l'axe A « *Développer l'emploi et l'économie* » du CRST, et en particulier de la mesure 05 *« Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité* » le Conseil régional Centre-Val-de-Loire apporte un soutien financier aux projets de diversification agricole,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221115-D2022-131-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/11/2022

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tel. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

Considérant, que l'EARL Ferme Van der Heyden sis à Broué souhaite mettre en place un atelier de découpe et de transformation chaude et froide de volailles, et considérant que l'EARL étant certifiée agriculture biologique pour ses cultures et pour l'élevage de volailles et que ses deux gérants sont Jeunes Agriculteurs, le taux d'aide publique pour ce type de projet est de 40%,

Considérant, que l'EARL Ferme Van der Heyden a déposé une demande d'aide au titre de la mesure 422 du PDR Centre-Val-de-Loire couplée à une aide du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir,
Considérant le plan de financement suivant :

Plan de financement			
Dépenses	**Montant éligible HT**	**Recettes**	**Montant HT**
Salle de découpe réfrigérée, matériel de transformation (poussoir à saucisse, fourneau, hotte, accessoires) , stérilisateur autoclave pour la mise en conserve, local de stockage, armoires de stockage réfrigérée, gros œuvre	124 357,03€	Conseil département 28	10 000€
		FEADER	10 000€
		CRST	29 742€
		Autofinancement (60%)	74 614,22€
Total des dépenses	**124 357,03€**	**Total des recettes**	**124 357,03€**

Considérant que dans le cadre de l'axe C « *Renforcer le maillage urbain et rural* » du CRST, et en particulier de la mesure 24 « *Acquisition-réhabilitation en vue de la création de logements locatifs publics sociaux* » le Conseil régional Centre-Val-de-Loire apporte un soutien financier aux projets de diversification agricole,
Considérant que l'Office Public de l'Habitat Drouais avait inscrit au CRST une opération d'acquisition-réhabilitation en vue de créer deux logements rue des Tanneurs à Dreux (1 PLAI et 1 PLUS), et considérant le plan de financement suivant :

Plan de financement			
Dépenses	**Montant éligible HT**	**Recettes**	**Montant HT**
Achat de terrain	56 277.50€	Aide CRST	110 575€
Diagnostic	1 855.83€	État	20 500€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221115-D2022-131-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/11/2022

Travaux	294 013.33 e	Action Logement	42 000€
Honoraires	78 241.67€	Autofinancement (dont prêt)	269 225€
Assurance	4 647.50€		
Révision	7 264.17€		
Total des dépenses	**442 300€**	**Total des recettes**	**442 300€**

Considérant que dans le cadre de l'axe C « *Renforcer le maillage urbain et rural* » du CRST, et en particulier de la mesure 23 « *Aménagement d'espaces publics* » le Conseil régional Centre-Val-de-Loire apporte un soutien financier aux projets visant à aménager des espaces publics de convivialités,

Considérant, que la commune de Mézières-en-Drouais souhaite créer une aire de jeux à proximité de ses écoles ainsi que réaménager le parking adjacent ; que dans ce projet seule l'aire de jeux est éligible à la mesure 23 du CRST, et considérant le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement			
Dépenses	**Montant éligible HT**	**Recettes**	**Montant HT**
Travaux aire de jeux		CRST (40%)	30 200€
		Autofinancement (60%)	45 431€
Total des dépenses	**75 631€**	**Total des recettes**	**75 631€**

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE à la demande de subvention ainsi qu'au plan de financement présentés par l'EARL Ferme Van der Heyden pour la construction d'un atelier de découpe pour un montant total de subvention de 29 742 € au titre CRST.

ARTICLE 2 : D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE à la demande de subvention présentée par l'Office Public de l'Habitat Drouais pour la réhabilitation de deux logements rue des Tanneurs à Dreux pour un montant total de subvention de 110 575 € au titre CRST.

ARTICLE 3 : D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE à la demande de subvention et au plan de financement présentés par la commune de Mézières-en-Drouais pour la création d'une aire de jeux pour un montant totale de subvention de 30 200 € au titre du CRST.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221115-D2022-131-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/11/2022

ARTICLE 4 : **DE CHARGER** Monsieur le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée aux porteurs de projets ainsi qu'au conseil régional de Centre-Val-de-Loire.

ARTICLE 6 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 15 NOV 2022

Le Président,

Agglo Pays Dreux

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 15 NOV 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221115-D2022-131-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/11/2022